

*18 janvier 2017*

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 septembre 2016: «Pour l'assouplissement de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le parc Hentsch».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi.**

La commission, sous la présidence de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, a étudié la présente pétition lors des séances des 17 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2016.

La rapporteuse remercie M. François Courvoisier de ses notes, toujours excellentes, de séances.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Préambule**

Lors de la séance plénière du 14 mars 2016, en troisième débat, la proposition PR-1173 consacrée à la donation à la Ville de Genève de l'ancien stade des Charmilles, propriété de M. Bénédic Hentsch, était acceptée, sans amendement, dans ses deux délibérations par 39 oui contre 32 non et 2 abstentions.

En lien avec la présente pétition, les charges et conditions particulières de ce don indiquées en pages 5 et 6 de la proposition PR-1173 sont les suivantes:

- l'immeuble donné constituant physiquement un parc, il portera et conservera le nom de parc Gustave et Léonard Hentsch.
- le parc sera inaliénable dans ses limites foncières et ne subira aucun changement quant à son aménagement et ses installations, ni à l'intérieur du parc, ni dans l'aménagement de son entrée qui comprend le mât «vestige» du stade.
- la Ville de Genève s'engage à entretenir le parc conformément à la convention d'entretien annexée à l'acte.
- en particulier en cas de dommages ou d'usure des installations d'eau, du mobilier urbain, des candélabres et autres luminaires, de la signalétiques, des barrières, des jeux et de toute autre installation, leur remplacement se fera par des objets et installations identiques, ou à tout le moins de même gamme, en tenant compte du standing et de l'esthétique voulus par le donateur.
- en cas de déprédations, la Ville de Genève s'engage à prendre des mesures de remise en état dans les meilleurs délais ou ceux fixés dans la convention d'entretien.

- les arbres dépérissant et la végétation devant être remplacés le seront par des arbres et des végétaux de même essence. En cas d'inadaptation de l'essence d'origine, une nouvelle essence pourra être choisie tout en respectant l'esthétique et le concept de plantation.
- l'entretien de l'allée Pic-Pic et des allées du parc se fera également conformément aux directives de la convention d'entretien.
- la Ville de Genève s'engage à maintenir la place de jeux en l'état et à conserver le standing des jeux existants lorsque leur remplacement s'avérera nécessaire. Elle tiendra alors compte, dans le choix des jeux, du fait que le parc est entouré d'immeubles d'habitation, de manière à éviter les nuisances pour les personnes résidant sur place.
- la Ville de Genève aura la charge d'animer les jeux d'eau au gré des conditions météorologiques et en tenant compte de leur but ludique pour les utilisateurs du parc.
- le bâtiment cadastré sous N° 2468, qui constitue le local des tableaux techniques, ne pourra en aucun cas être utilisé à d'autres fins, sous la seule exception de son affectation à un garde sécurité pour le parc.
- il est interdit à la Ville de Genève de construire un quelconque bâtiment dans le parc, kiosque, orangerie, buvette ou autres.
- la Ville de Genève s'engage à ne pas organiser, respectivement à ne pas tolérer l'organisation dans le parc de marché, vide-grenier ou autre événement, et à interdire la présence, même temporaire, de toute roulotte de marchands ambulants. La Ville de Genève pourra occasionnellement organiser dans le parc des concerts ou des animations pour les écoles et les habitants du quartier, de même que les promotions annuelles.
- l'utilisation de barbecues, de feu et de tout autre dispositif pour grillades ainsi que la vente ou la consommation d'alcool sont strictement interdites, sous réserve d'autorisation spéciale.
- l'organisation de concerts ou la diffusion de musique, y compris via des installations mobiles, sont interdites, sous réserve d'autorisation spéciale.
- la Ville de Genève s'oblige à réaliser les aménagements autorisés par l'APA 39961/1 d'ici à fin juin 2016 et s'assurera que tous les aménagements extérieurs aux abords du parc soient régulièrement entretenus et maintenus en état de propreté.
- la Ville de Genève s'engage à maintenir le portail de l'entrée de la rue de Châtelaine fermé, pendant l'horaire officiel d'été de 21 h à 8 h, et pendant l'horaire officiel d'hiver de 19 h à 8 h, le droit pour le propriétaire de la parcelle N° 5594 d'ouvrir occasionnellement le portail en dehors de ces horaires en cas d'événements organisés dans l'Espace Hippomène étant réservé selon la servitude d'usage de portail conformément au plan de servitude lettre B

symbole F01 (cf. annexe 4, p. 7). Les autres accès au parc demeureront ouverts en tout temps.

- la Ville de Genève s’engage, sous réserve des accords contractuels existants, à supprimer tout panneau d’affichage sur les mâts TPG existant le long de l’avenue de Châtelaine (côté impair), entre le bâtiment Elna (N° F1526) et le chemin des Sports.
- la Ville de Genève s’engage à préavis favorablement le changement de désignation de l’arrêt de bus Les Ouches qui a été déplacé devant le parc, afin qu’il soit nommé «Parc Hentsch».

### **Séance du 17 octobre 2016**

*Audition des pétitionnaires, tous membres du Collectif des habitant-e-s du quartier Europe-Charmillles: M<sup>me</sup> Ayari Félix Beltrametti, M. William Makosso, président de l’association des parents d’élèves de l’école de l’Europe, et M. Gérard Duc, membre des comités de l’association des parents d’élèves de l’école de Cayla et de la Maison de quartier de Saint-Jean*

Le Collectif des habitant-e-s du quartier de l’Europe existe depuis février 2015. Sa fondation est partie du constat que les habitant-e-s sont les meilleurs garant-e-s pour maintenir la cohésion sociale au sein d’un quartier extrêmement dense qui offre une très forte mixité sociale. Les premiers projets du collectif étaient en lien avec le réaménagement qu’a subi le quartier. En effet, ce collectif estime que le maintien de la cohésion sociale du quartier passe notamment par la création de zones communes qui soient agréables. Autant le collectif est ravi que le parc Hentsch ait été donné à la Ville, autant il a été rapidement étonné de l’interdiction d’y organiser des manifestations. Ils n’exigent pas de pouvoir faire des grillades ou d’y installer des marchand-e-s ambulants. En revanche, ils aimeraient qu’un certain nombre de manifestations puissent y être organisées.

Les pétitionnaires, au moyen de photographies prises le même jour tant au parc des Franchises qu’au parc Hentsch, démontrent qu’il y a de l’animation avec des enfants dans le premier alors que le second est quasi vide.

La présente pétition est soutenue par plusieurs acteurs du quartier, notamment les associations des parents d’élèves des écoles de l’Europe et de Cayla, l’association de la Maison de quartier de Saint-Jean et l’association des habitants de la Concorde. Le Forum 1203 Saint-Jean Charmilles a également contribué à la récolte des signatures.

Les membres du collectif expliquent que, avant même l’entrée en vigueur de la convention, un certain nombre d’interdits ont été mis à l’encontre des manifestations que les habitant-e-s voulaient organiser. Deux exemples sont donnés. Le premier est l’accueil des nouveaux habitants organisé par la Maison de quartier,

en collaboration avec d'autres associations visant à faire connaître les structures. L'idée était de faire un apéritif de fin de parcours dans le parc. Une autorisation avait été demandée à la Fondation Hippomène, qui gérait le parc à l'époque, mais elle a été refusée. La seconde manifestation était un projet monté avec les nouveaux habitants, propriétaires de l'allée Pic-Pic. Ce projet visait à favoriser l'intégration de ces personnes en installant dans le parc un Ludobus, des chaises longues et une buvette temporaire. Ce projet a également été refusé par la Fondation Hippomène.

Toutefois, depuis que le parc est devenu public, il y a eu une manifestation organisée par une association. Festi'Charmilles a donc été organisée durant l'été pour les jeunes du quartier qui sont souvent d'origine modeste et ne peuvent pas partir en vacances. L'idée était de leur faire découvrir le parc par des activités de street dance et la projection de trois films. Ces moments ont été l'occasion de réunir les enfants et les adultes.

Le collectif s'est dit très content d'avoir obtenu les autorisations nécessaires mais ajoute qu'il y a eu de nombreux soucis avec les habitant-e-s. La situation a même failli tourner au pugilat. De plus, il n'y avait pas d'électricité disponible au parc Hentsch et le gazon, arrosé la nuit, était mouillé lorsque les gens s'asseyaient dans l'herbe pour visionner les films.

En fait, le collectif souhaite obtenir un assouplissement afin qu'il soit possible d'organiser dans le parc Hentsch des événements pour les familles et les écoles, que ce soit pour l'Escalade, Noël ou la fête du printemps.

A nouveau, le collectif indique que les pétitionnaires sont ravis d'avoir ce nouveau parc. Ils ne veulent bien entendu pas aller griller des sardines sous les fenêtres des immeubles, ni mettre de la musique jusqu'à 22 h, mais demandent simplement d'avoir un parc où des animations qui permettent de tisser des liens entre les habitants puissent avoir lieu. Concrètement, ils souhaitent plus d'arbres autour de la pataugeoire, car les gens grillent sous le soleil et se rabattent sur les autres parcs. Ils aimeraient pouvoir amener le Ludobus et des chaises longues. Ils souhaitent également pouvoir installer une buvette, notamment pour permettre aux jeunes du quartier d'y travailler. Ils désirent en outre mettre en place un potager urbain avec les habitant-e-s. Enfin, globalement, ils visent un assouplissement de la convention.

Hormis un problème de compréhension avec les habitant-e-s du chemin des Sports, qui n'étaient pas au courant de l'organisation d'une fête, il n'y a pas d'opposition entre les habitants. La pétition a du reste été inaugurée lors de la Fête des voisin-e-s, organisée avec les habitant-e-s de l'allée Pic-Pic. Les pétitionnaires y ont alors récolté un nombre incroyable de signatures sans effort. Pour les pétitionnaires, c'est vraiment un signe fort que l'ensemble des habitant-e-s ont une réelle envie de s'approprier ce parc.

Les jeux d'eau ont souvent été en panne et ont fini par être réparés mais les habitant-e-s ont dû beaucoup batailler pour que cela se réalise.

Les pétitionnaires se plaignent de ce que la Fondation Hippomène loue son espace à des sociétés qui organisent des soirées à des prix très élevés et qui détiennent ainsi le monopole du bruit, de l'alcool et des nuisances, alors qu'elles ne créent aucun lien social selon leurs termes.

### **Séance du lundi 7 novembre 2016**

*Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel, M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics, deux agents de la police municipale, et M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts*

A titre liminaire, le maire indique que la convention signée entre la Ville et la fondation Hippomène a été négociée par le département de M. Paganì. En ces circonstances, M. Barazzone préfère ne pas répondre aux questions concernant l'assouplissement de cette convention car il ne voudrait pas être imprécis et empiéter sur les compétences de son collègue. En revanche, M. Oertli, chef du Service des espaces verts, sera en mesure d'expliquer ce qui est fait au niveau des aménagements du parc.

M. Oertli indique que le parc Hentsch est bien accueilli par le public. Au niveau de sa conception, celui-ci est complémentaire au parc des Franchises. Le but n'était pas d'avoir deux parcs similaires. A l'avenir, le parc des Franchises axera encore plus sa vocation d'être un parc dédié aux jeunes, au sport et à la nature. Le parc Hentsch a plutôt une vocation d'être un parc traditionnel dédié à l'accueil des familles et des enfants. Il comprend notamment la plus grande place de jeux de la Ville de Genève.

M. Oertli se réfère ensuite aux requêtes des pétitionnaires. Par rapport aux arbres, il souligne que des arbres destinés à devenir très grands ont été plantés il y a deux ans et qu'il est trop tôt pour dire s'il faut encore rajouter des arbres. A son avis, il y en a déjà bien assez sur ce site. Par rapport au mobilier, les pétitionnaires ont peut-être raison, mais ce point est réglé par la convention qui lie la Ville à la Fondation Hippomène. Il rappelle que le département de l'environnement urbain et de la sécurité n'a pas participé à son élaboration. Il estime toutefois qu'il serait tout à fait possible d'adapter l'équipement du lieu afin qu'il réponde encore mieux aux besoins des usagers et des usagères.

Se référant ensuite à la requête des pétitionnaires concernant l'installation d'une buvette au parc Hentsch, le chef du Service des espaces verts indique qu'une buvette a été inaugurée juste en face l'été passé. Par ailleurs, une offre

de buvette existe au parc des Franchises. Une telle offre n'a effectivement pas été prévue au parc Hentsch, le donateur n'ayant clairement pas souhaité une telle installation. Quant à la demande d'installer des vide-greniers, il indique qu'ils ne sont également pas prévus dans le cadre de l'utilisation du site. En revanche, il n'y a aucun problème à organiser des apéritifs informels.

Les potagers ne font pas partie de l'aménagement prévu; par contre le parc des Franchises a davantage vocation à accueillir ce type de jardins. Le parc Hentsch doit rester entièrement public or un potager implique la privatisation de surfaces ce qui n'est pas compatible avec la convention.

A la question de savoir s'il est possible d'obtenir du mobilier pour certaines fêtes, tel que des palettes ou des tables, le maire répond ne pas être sectaire sur l'application de la convention. Il rappelle qu'on ne peut pas organiser des manifestations dans le parc de manière pérenne et régulière mais que des manifestations ponctuelles sont possibles.

Le chef du Service des espaces verts concède qu'il manque peut-être de bancs notamment pour les personnes âgées. Il relève que la Ville a un bon contact avec le donateur et que, si le mobilier ne correspond pas aux attentes du public, il est possible d'en discuter avec lui.

Quant aux manifestations autorisées, le maire rappelle que, dans l'esprit du texte, le parc Hentsch n'est pas destiné à en accueillir sous une forme pérenne mais qu'il a été convenu que, lorsque l'événement a un lien de connexité entre le lieu où il se déroule et les organisateurs, c'est-à-dire un lien avec les habitant-e-s qui donnent sur le parc, la Ville sera beaucoup plus souple, sous réserve de certaines cautions découlant de la convention. Le parc Hentsch ne sera donc jamais un lieu destiné à accueillir une manifestation comme la Fête de la musique, mais il pourra en revanche accueillir de manière ponctuelle des événements en lien avec les habitant-e-s. Cela est même souhaité, car c'est aussi une manière de faire vivre le lieu.

Le chef du Service des espaces verts ignore si les voisin-e-s avaient été consultés en soulignant que la Ville n'a pas piloté le projet. La fondation avait mandaté sa propre équipe et a associé son service pour la partie professionnelle, mais pas pour la partie enquête de voisinage. Du reste à l'époque il n'y en avait pratiquement pas.

Les parcs Hentsch et des Franchises sont vraiment complémentaires et la route qui les sépare n'empêche pas la population de les fréquenter tous les deux.

A la critique de ce que la pataugeoire se trouve actuellement en plein soleil, M. Oertli relève qu'à l'avenir un ombrage confortable à proximité sera donné par les arbres qui auront poussé. Il n'est toutefois pas possible d'avoir trop de

branches au-dessus du bassin pour des raisons techniques, les feuilles et les aiguilles bouchant les tuyaux.

L'aménagement a été fait par la Fondation Hippomène et le Service des espaces verts a uniquement la tâche de le gérer. Il s'agit en fait d'un tout jeune parc et il convient d'attendre entre cinq et quinze ans pour donner une âme au lieu, qui a été de manière surprenante pour un si jeune parc rapidement beaucoup fréquenté.

### **Séance du 5 décembre 2016**

#### *Discussion et prises de position*

Le Parti socialiste rappelle que le Conseil municipal avait voté la convention du parc Hentsch au printemps 2016. Le conseil est donc responsable de cette convention en l'ayant acceptée. Le Parti socialiste estime que cette convention n'est pas si choquante car, finalement, on y retrouve des interdictions qui sont assez communes à l'ensemble des parcs de la Ville. Il ajoute que l'on peut toutefois entendre une partie des doléances des pétitionnaires mais qu'il n'est pas possible d'amender une pétition.

Il relève que, en premier lieu, la pétition demande de planter des arbres. Ils imaginent que le conseiller administratif pourrait rediscuter cette question, bien que l'on pourrait nuancer cette demande car les arbres actuels vont grandir. Deuxièmement, la pétition demande d'installer des bancs et des tables. Le Parti socialiste estime que c'est quelque chose de l'ordre du possible, mais il faut également relever qu'il y a déjà de nombreuses petites installations de murets qui sont relativement confortables. Troisièmement, la pétition demande d'installer un kiosque. Le Parti socialiste souligne qu'un kiosque ne peut être installé dans aucun parc de la Ville de Genève. Quatrièmement, concernant les animations, le Parti socialiste rappelle que le maire, M. Guillaume Barazzone, avait indiqué à la commission que, si les demandes sont bien faites, les autorisations sont généralement délivrées. Le maire avait à cette occasion rappelé qu'il y a la loi et l'esprit de la loi, et qu'une certaine souplesse est tout à fait envisageable. Le Parti socialiste relève ensuite que, en cinquième point, les pétitionnaires demandent un potager urbain. Tout en estimant qu'une telle demande n'a aucune chance, ils s'interrogent sur la réelle pertinence d'avoir un potager urbain dans ce parc, sachant qu'il y a des développements de ce type dans le parc des Franchises. Enfin, concernant la sixième demande des pétitionnaires, le Parti socialiste relève d'une part que les vélos d'enfants sont acceptés et, d'autre part, qu'il y a une piste cyclable entre la voie ferrée et le parc justement.

Le Parti socialiste annonce ensuite qu'ils renverront la pétition au Conseil administratif afin de ne pas freiner les choses qu'il est possible d'améliorer, mais qu'ils tiendront un discours nuancé.

Le Mouvement citoyens genevois trouve que ce parc semble être un désert comparé à l’aspect vivant du parc des Franchises. Ils estiment que le parc Hentsch semble nu, froid, dépouillé, et qu’il ressemble davantage à un musée. Ils abondent ensuite totalement dans le sens des remarques du Parti socialiste, puis déclarent qu’ils soutiendront également la pétition.

Le groupe Ensemble à gauche soutient la pétition P-363 tout en reconnaissant qu’il y a des aspects de la pétition difficiles à suivre et que, effectivement, il faut attendre que les arbres grandissent. Néanmoins, le groupe Ensemble à gauche renverra cette pétition afin d’examiner ce qu’il est possible d’améliorer, notamment les bancs pour les personnes âgées ou une clarification quant au fait que les enfants peuvent bel et bien circuler à vélo dans le parc.

Le Parti libéral-radical peut comprendre les doléances des pétitionnaires en arguant que le parc a l’air un peu hygiéniste. Néanmoins, ils soulignent que c’est un tout jeune parc et qu’il convient d’attendre. Il n’est, selon eux, pas possible à chaque fois de répondre à toutes les doléances dès qu’il y a quelque chose de nouveau. Ils rajoutent que le maire, dans sa réponse du 15 novembre 2016, avait indiqué avoir autorisé la manifestation culturelle des 6, 13 et 20 août à l’Association droit et intégration, mais ne signalait pas en avoir refusée. En conséquence, ils classeront la présente pétition.

L’Union démocratique du centre, selon l’adage romain *pacta sunt servanda* – c’est-à-dire que les conventions doivent être respectées –, argue que la convention liant la Ville à la Fondation Hippomène a été longuement négociée il y a une année et elle ne voit pas comment la fondation pourrait accepter de revenir dessus. Il souligne que la Ville ne peut pas prendre de décisions unilatéralement. En conséquence, l’Union démocratique du centre classera la pétition.

Le groupe des Verts ont dénoncé depuis le début cette convention. Le parc Hentsch est un parc formel qui met l’accent sur l’architecture et l’urbain plutôt que sur la vie, notamment la vie des habitant-e-s alentour. Les Verts soutiendront le renvoi de cette pétition car il faut laisser la vie des quartiers s’effectuer telle que les gens pratiquent leur quartier. Ils estiment que l’on ne peut pas mettre des cauteles sur l’utilisation d’un parc sous prétexte que, à un moment donné, on a signé une convention. Les Verts critiquent également le département des constructions et de l’aménagement qui signe, selon ses termes, des conventions en sachant pertinemment qu’elles ne seront pas appliquées.

Le Parti démocrate-chrétien rappelle que ce parc est neuf et que la convention a été validée par l’ensemble du Conseil municipal. Il n’y aurait donc pas lieu de revenir dessus maintenant, mais argue en même temps qu’il faut entendre la voix des citoyen-ne-s. Il faudrait donc renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

*Vote*

Par 10 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 DC, 2 MCG) contre 4 non (3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (DC), la commission se prononce en faveur du renvoi de la pétition P-363 au Conseil administratif.

*Annexe:* pétition P-363

P-363

REÇU le  
15 SEP. 2016

Collectif des Habitants de l'Europe  
99, rue de Lyon  
1203 Genève  
Tél. 079 942 84 39

Monsieur Rémy Burri, Président  
Conseil Municipal Ville de Genève  
4, rue de la Croix-Rouge  
1204 Genève

Genève le 12 septembre 2016

**Concerne : dépôt de la pétition pour l'assouplissement de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le Parc Hentsch**

---

Monsieur le Président,

Nous soussignés, habitants du quartier de l'Europe, Pic-Pic, Chemin des Sports et membres du Collectif des Habitants de l'Europe, Pic-Pic et Chemin des Sports, prions les membres du Conseil Municipal ainsi que son Président, de faire bon accueil à notre pétition citoyenne « Pour un parc vivant ».

Cette pétition, munie de 345 signatures, concerne le parc Hentsch situé dans le quartier des Charmilles. En effet, l'exaspération des habitants du quartier est grande face aux restrictions imposées par la convention entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène. Les habitants du quartier souhaitent ainsi une adaptation du règlement du Parc Hentsch aux besoins d'intérêt général en termes d'espace de loisirs, de rencontre et de tissage de liens sociaux.

Nous sommes disponibles pour une audition par la commission des pétitions dans les meilleurs délais. Le collectif souhaite également que la pétition soit lue en séance plénière.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collectif des Habitants de l'Europe

Léonore Rougemont Gomez Bravo

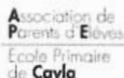


William Makosso



Ayari Félix Beltrametti





### Pétition pour un parc vivant !

Nous, Collectif des habitants de l'Europe, habitants du quartier Europe – Pic Ric – Chemin des Sports – Concorde et signataires de cette pétition, prenons acte du fait que la généreuse donation de Monsieur Hentsch à la Ville de Genève a été validée par le Conseil Municipal le 14 mars 2016.

Nous nous réjouissons que le parc devienne public. Cependant, les conditions établies dans la convention nous posent une série de questions et nous incitent à réfléchir à ce que nous, habitants, usagers et contribuables souhaitons comme parc.

Ainsi, par cette pétition, les habitants du quartier Europe-Pic Ric-Chemin des Sports-Concorde demandent :

1. Un parc ouvert, convivial et accueillant
2. Un parc qui se prête à la détente, au jeu et à la rencontre
3. Un parc qui permette de créer des liens entre habitants
4. Un parc au service de la population

Dans cette mesure, si les habitants du quartier et usagers du parc en expriment le besoin, la Ville de Genève, propriétaire et gestionnaire du parc, doit être en mesure de :

1. Planter autant d'arbres que nécessaire pour faire du parc Hentsch un lieu accueillant
2. Installer des bancs et des tables qui permettent aux habitants de se rencontrer et de passer des moments conviviaux
3. Installer un kiosque ou buvette si les habitants et utilisateur en expriment un besoin
4. Autoriser l'organisation d'animations qui permettent de tisser des liens entre habitants, à savoir, des vide-greniers, des fêtes de quartier ou de simples apéritifs informels entre voisins
5. Autoriser, encourager et soutenir des projets qui visent le bien vivre ensemble, tels que des potagers urbains
6. Permettre aux cyclistes de traverser le parc à vélo, notamment pour échapper aux dangers que représente le trafic motorisé dans les rues avoisinantes

Autrement dit, nous ne voulons pas d'un parc mort, vide et stérile ! L'utilisation, l'aménagement et l'animation du parc doivent être faits pour et par les habitants.

	Nom	Prénom	Adresse	Courriel	Téléphone
1					
2					
3					
4					
5					

A renvoyer, dernier délai le 30 juin 2016, à: Collectif des Habitants de l'Europe, 99 rue de Lyon, 1203 Genève  
Information : [collectif.habitants.europe@gmail.com](mailto:collectif.habitants.europe@gmail.com)